

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-15-0563 du 23/04/2015

Arrêté du 23 novembre 2012

ARRETE PORTANT MUTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES HORS CLASSE DES FINANCES PUBLIQUES SUR UN EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 5^{EME} CATEGORIE (INDICE 1015)

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte mutation d'inspecteurs divisionnaires hors classe des Finances publiques sur un emploi de chef de service comptable de 5^{ème} catégorie (indice 1015).

Date d'application : 1^{er} semestre 2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES HORS CLASSE DES FINANCES PUBLIQUES SUR UN EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 5ÈME CATÉGORIE (INDICE 1015)..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES HORS CLASSE DES
FINANCES PUBLIQUES SUR UN EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 5ÈME CATÉGORIE
(INDICE 1015)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

ARRÊTÉ n° 110 / 2012-IDIV du 23/11/2012

portant mutation d'inspecteurs divisionnaires hors classe des finances publiques sur un emploi de chef de service comptable de 5^{ème} catégorie (indice 1015).

Monsieur le ministre délégué chargé du budget

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 95-866 du 2 août 1995 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des impôts ;
- Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n° 2006-816 du 7 juillet 2006 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques et le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu l'arrêté du 21 septembre 2005 modifié fixant le classement des emplois comptables des services déconcentrés de la direction générale des impôts ;
- Vu l'arrêté du 3 janvier 2006 modifiant l'arrêté du 26 septembre 2003 portant création de postes comptables dans les services déconcentrés de la direction générale des impôts ;
- Vu l'arrêté du 21 mars 2006 portant réorganisation des recettes des impôts des services déconcentrés de la direction générale des impôts ;
- Vu l'arrêté du 26 février 2007 fixant le classement des emplois de chef de service comptable à la direction générale des impôts ;

- Vu l'arrêté du 21 août 2007 portant modification du classement des emplois de chef de service comptable de la direction générale des impôts ;
- Vu les arrêtés des 18 juin, du 26 octobre, du 11 décembre 2009, du 9 juin 2010 et du 11 avril 2011 portant création de directions régionales et départementales des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la fixation du cautionnement des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels, des comptables directs du Trésor, des huissiers du Trésor public, du comptable de la direction des grandes entreprises, de l'agent comptable des impôts de Paris, des comptables des services des impôts des entreprises et des conservateurs des hypothèques ;
- Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 relatif au classement des postes comptables de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'avis émis dans la séance des 18 et 19 octobre 2012 par la commission administrative paritaire n° 3 de la direction générale des finances publiques ;
- Vu les demandes des intéressés ;

ARRÊTE

Article 1 : Les chefs de service comptable des finances publiques de 5^{ème} catégorie C1 - 1015 dont les noms suivent, sont mutés en cette qualité sur un emploi de même catégorie dans les conditions indiquées au tableau ci-après :

	Situation administrative	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	
Nom patronymique	Grade	Direction	Date d'effet	Direction
Nom d'usage/marital	Echelon	Résidence		Résidence
Prénom	Rang	Poste		Poste
N° DGFIP		Emploi		Emploi
CROZIER PIERRE 120881	INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE 3 03/08/2004	DRFIP MIDI PYRENEES ET HAUTE GARONNE TOULOUSE SIE TOULOUSE NORD OUEST catégorie C1 (CSC5 - 1015) (CSC5 - 1015)	01/06/2013	DDFIP LOT ET GARONNE AGEN SIE AGEN catégorie C1 (CSC5 - 1015) (CSC5 - 1015)
LONGELIN JEAN- RAYMOND 112222	INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE 3 16/09/2006	DDFIP PAS DE CALAIS BOULOGNE SUR MER SIE BOULOGNE SUR MER catégorie C1 (CSC5 - 1015) (CSC5 - 1015)	01/02/2013	DDFIP PAS DE CALAIS LENS SIE LENS catégorie C1 (CSC5 - 1015) (CSC5 - 1015)
MORVAN JEAN 121236	INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE 3 01/03/2007	DDFIP SEINE ST DENIS LIVRY GARGAN SIE LIVRY GARGAN catégorie C1 (CSC5 - 1015) (CSC5 - 1015)	01/06/2013	DDFIP FINISTERE MORLAIX SIE MORLAIX catégorie C1 (CSC5 - 1015) (CSC5 - 1015)

ROBBES JEAN-YVES 131544	INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE 3 04/07/2007	DDFIP PYRENEES ORIENTALES PERPIGNAN SIE PERPIGNAN AGLY catégorie C1 (CSC5 - 1015) (CSC5 - 1015)	01/06/2013	DRFIP MIDI PYRENEES ET HAUTE GARONNE TOULOUSE SIE TOULOUSE NORD OUEST catégorie C1 (CSC5 - 1015) (CSC5 - 1015)
ZULLO MORLANS MARYLENE 79675	INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE 3 01/05/2010	DRFIP CENTRE ET DU LOIRET MONTARGIS SIE MONTARGIS catégorie C1 (CSC5 - 1015) (CSC5 - 1015)	01/02/2013	DRFIP PARIS EX PARIS SUD PARIS SIE 5E ARRT catégorie C1 (CSC5 - 1015) (CSC5 - 1015)

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 23 NOVEMBRE 2012
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATEUR CIVIL, HORS CLASSE
CHEF DU BUREAU RH-1B,

OLIVIER ROUSEAU

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	